

2025 / 014

**Commune de
CURTAFOND
(Ain)**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six mai, le conseil municipal de la commune de CURTAFOND, dûment convoqué le 30 avril 2025, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr Christian LABALME, maire.

PRESENTS : Mr LABALME, Mme BECAUD, Mrs LUCIANI, PUVILAND, BERNARD, GIBAUD, Mmes MATHRAY, PACCOUD, VERNE

EXCUSES : Mme BARDET ayant donné pouvoir à Mme BECAUD
Mr CHAVANELLE ayant donné pouvoir à Mr GIBAUD

Secrétaire de séance : Mme MATHRAY.

Nombre de conseillers : en exercice : 11, présents : 9, votants : 11

Vote : pour : 11, contre : 0, abstention : 0

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 27/05/2025
et de sa publication le 28/05/2025

Objet : avis sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de St Didier d'Aussiat

Par délibération du 27 février 2025, la commune de Saint Didier d'Aussiat a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme. La commune de CURTAFOND est consultée en tant que commune limitrophe dans le cadre de cette procédure et doit donner son avis dans les trois mois qui suivent la transmission du dossier. A défaut, son avis est réputé favorable.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.132-9 et L.153-17,

Considérant que le projet de révision de PLU visé en objet a été transmis le 6 mars 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE

➤ émet un avis favorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Didier d'Aussiat.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
Christian LABALME.

Accusé de réception en préfecture
001-210101408-20250506-DEL-2025-014-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

